

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel.

Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés.

Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OFI MGA ALPHA PALMARES - FR0000987034

FIA soumis au droit français

Cet FIA est géré par la société OFI ASSET MANAGEMENT.

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF : Fonds de Fonds Alternatifs

Objectif de gestion : L'objectif de gestion est de réaliser une performance annualisée supérieure à 5% et le gérant s'attachera tout particulièrement à atteindre une performance positive sur une base annuelle. Afin d'atteindre cet objectif, le fonds est investi à la fois dans des OPC de gestion traditionnelle investis en actions, et couverts contre le risque de marché actions, et dans des OPC mettant en œuvre des stratégies de gestion alternative.

L'AMF rappelle aux souscripteurs potentiels que l'objectif de performance de 5% annualisés, ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du FCP.

Indicateur de référence : Le Fonds investissant sur des produits décorrélés des marchés financiers, ne sera pas en fonction d'un indicateur de référence qui pourrait induire une mauvaise compréhension de la part de l'investisseur. Aucun indicateur de référence n'est défini.

Stratégie de gestion : Le fonds offre un véhicule d'investissement qui vise une appréciation du capital à long terme. L'actif du fonds est investi dans un portefeuille diversifié de « Fonds actions couverts » (Poche 1), qui sont des fonds actions traditionnels couverts contre le risque général de marché actions, de « Fonds de gestion alternative actions » (Poche 2), qui sont des fonds mettant en œuvre des stratégies alternatives spécialisées sur les actions, et de « Fonds de gestion alternative autres » (Poche 3), qui sont des fonds mettant en œuvre des stratégies alternatives non nécessairement spécialisées sur les actions. Le but est d'offrir aux investisseurs un profil de "rendement absolu".

1- Poche 1 « Fonds actions couverts » : Le FCP sera investi au maximum à hauteur de 60% dans des OPC de gestion traditionnelle investis en actions. Cette poche applique une méthode dite d'« extraction d'Alpha ». Le Fonds est investi dans des fonds actions traditionnels, couverts du risque général de marché actions. Les fonds sélectionnés présentent un profil de surperformance par rapport au marché actions (un alpha) stable et régulier sur le long terme. L'exposition action est couverte de manière dynamique, principalement à l'aide de contrats futures sur indices (notamment DJ Euro Stoxx 50, FTSE 100 et S&P 500), afin de capturer la surperformance des fonds sous-jacents.

2 – Poche 2 « Fonds de gestion alternative actions » : Les investissements réalisés par le FCP sur des produits « Actions long short » et/ou « Actions marché neutre » seront compris entre 10% et 60% de l'actif. Cette poche est investie dans des fonds mettant en œuvre des stratégies alternatives spécialisées sur les actions. Ces stratégies offrent de grandes variétés de profils de risques, de zones géographiques et d'instruments sous-jacents. On trouve notamment les deux stratégies classiques suivantes : **Actions long short et Actions marché neutre.**

3 – Poche 3 « Fonds de gestion alternative autres » : Les investissements réalisés par le FCP sur des «Fonds de gestion alternative autres » seront compris entre 10% et 60% de l'actif. Cette poche est investie dans des fonds mettant en œuvre des stratégies alternatives qui ne sont pas présentes dans la poche 2, c'est-à-dire non spécialisées sur les actions. Ces

stratégies offrent de grandes variétés de profils de risques, de zones géographiques et d'instruments sous-jacents. On trouve notamment, sans que cette liste soit exhaustive, les stratégies classiques suivantes : - Arbitrage de fusions/acquisitions - Sociétés en détresse - Situations spéciales – Futures - Macro - Arbitrage de taux d'intérêt - Arbitrage d'obligations convertibles - Stratégie vendeuse - Marchés émergents - Multi-stratégies

Les investissements réalisés par le FCP sur la stratégie alternative « Fonds of fonds » seront limités à hauteur de 10% de l'actif net

L'objectif du gérant est de maintenir la volatilité du portefeuille global inférieure à 6 % annuel.

Le Fonds sera investi principalement en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou de droit étrangers, FIVG, etc représentatifs de stratégies alternatives conformément au paragraphe « Actifs (hors dérivés intégrés) du prospectus.

Le gérant pourra avoir recours dans la limite de 20% à des obligations, des titres de créance et instruments du marché monétaire. La gestion sera discrétionnaire en termes de capitalisation, répartition dette privée/publique et de notation. Toutefois, les émetteurs de ces titres auront une notation qui est au minimum, au moment de l'acquisition, supérieure ou égale à BBB chez Standard & Poor's.

Le Fonds peut intervenir sur des instruments financiers à terme (négociés sur des marchés réglementés et organisés, français et étranger et/ou de gré à gré).

La dynamisation ou la couverture du portefeuille se font par la vente ou l'achat de contrats à termes, fermes ou conditionnels, listés sur des indices mondiaux de référence actions, notamment DJ Euro Stoxx 50, FTSE 100 et S&P 500. Ces instruments sont utilisés dans le cadre de la couverture du risque systématique des gérants traditionnels.

Le gérant pourra également prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre le risque de change en utilisant des futures, des contrats de change à terme, des swaps ou des options.

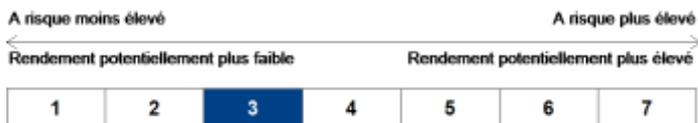
Conditions de souscription et de rachat : la périodicité de calcul de la valeur liquidative est mensuelle, la valeur liquidative est établie sur la base des cours au dernier jour de bourse ouvré non férié du mois (date d'établissement), elle est calculée et publiée au plus tard 9 jours après sa date d'établissement. Des valeurs liquidatives estimatives mensuelles et hebdomadaires sont également publiées à titre informatif uniquement.

L'investisseur peut obtenir le remboursement de ses parts ou d'en souscrire sur demande, auprès du dépositaire, avant 12H00, 14 jours calendaires avant la date d'établissement de la valeur liquidative. Si ce jour n'est pas un jour ouvré, les ordres doivent être transmis au plus tard avant 12h00 le jour ouvré précédent

Pour plus de précisions sur les conditions de souscription et de rachat, veuillez vous référer aux pages 13 et 14 du prospectus. Les dividendes sont capitalisés.

Recommandation : La durée de placement recommandée est de 2 ans. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 2 ans.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur synthétique a été déduit de la volatilité historique calculée sur une période de 5 ans à partir des performances mensuelles du fonds et à des performances mensuelles d'un indice composite, dont la composition a été déterminée à partir des expositions actuelles du fonds aux principales stratégies.

Le risque du Fonds se situe actuellement au niveau 4 de l'indicateur synthétique. Ce niveau de risque intermédiaire s'explique par une allocation flexible sur différentes stratégies alternatives, celles-ci étant généralement moins volatiles que les marchés actions

Risques importants pour le Fonds non pris en compte dans l'indicateur

- **Risque de crédit :** le fonds pouvant être directement ou indirectement investi en obligations, titres de créances et instruments du marché monétaire, il est exposé au risque de crédit en cas

de dégradation de la qualité de crédit ou de défaut d'émetteurs de titres détenus en portefeuille.

- **Risque de liquidité,** une partie non négligeable des actifs pouvant être investie dans des instruments financiers présentant une faible liquidité, pouvant se dégrader selon les conditions de marché.

- **Risque lié à l'utilisation de produits dérivés,** notamment en raison de la possibilité pour le fonds de couvrir son exposition au risque de change par le biais de contrats à terme (options, futures, change à terme, swaps de change)

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre Fonds.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée, le classement de votre Fonds étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur le profil de risque et de rendement dans le prospectus complet disponible auprès de la Société de Gestion OFI ASSET MANAGEMENT.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement

Frais d'entrée	2,00% négociable
Frais de sortie	Non applicable

Les frais d'entrée et de sortie mentionnés sont en maximum. Dans certains cas l'investisseur pourra payer moins cher, il peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. Les frais d'entrée sont prélevés avant que votre capital ne soit investi et que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants ¹	0,00%
-----------------------------	-------

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de surperformance	15% TTC de la surperformance au delà de 5% annualisé
------------------------------	------------------------------------------------------

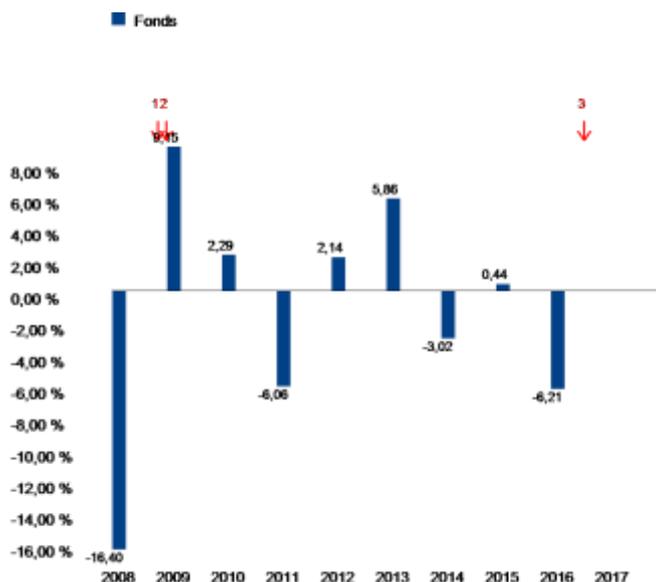
Frais courants ¹ : ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos en mars 2018 et peut varier d'un exercice à l'autre.

Aucune commission de surperformance n'a été prélevée au cours de l'exercice clos en mars 2018.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer aux pages 13 et 14 du prospectus de ce Fonds disponible sur le site internet www.ofi-am.fr

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre. Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Performances passées



Indicateur de référence : Non applicable

Les commissions d'entrée éventuellement prélevées ne sont pas prises en compte dans le calcul des performances.

Les frais courants ainsi que la commission de surperformance sont pris en compte dans le calcul des performances.

Ce Fonds a été créé le 29/07/2002 - Devise utilisée pour les calculs : EUR

Changements significatifs au cours des 10 dernières années :

1. 05/11/2008 : En raison des conditions de marché particulières liées à la crise financière, OFI ASSET MANAGEMENT a procédé aux modifications suivantes : Valeur liquidative désormais calculée et publiée de façon mensuelle - Le préavis de 14 jours devient incompressible - Mise en place d'un mécanisme d'échelonnement des rachats ou gate dès lors que le montant des rachats nets sur une valeur liquidative excède 10% de l'actif net du FCP

2. 30/12/2008 : Le FCP a été exposé à la stratégie dite "Madoff" à travers un Fonds de droit Caïman Herald Structured Fund, entraînant un manque de visibilité sur la valorisation de ce sous-jacent. Les souscriptions/rachats ont donc été suspendus et la ligne a été valorisée à zéro. Un Fonds de cantonnement dénommé OVAL ALPHA PALMARES SP a été créé afin de recevoir l'actif sinistré et permettre au FCP OVAL ALPHA PALMARES de continuer à gérer ses actifs sains.

3. 12/08/2016 : Entrée en liquidation.

A compter du 1er juin 2017, suite à la Transmission Universelle d'OFI MGA à OFI ASSET MANAGEMENT, cette dernière devient Société de Gestion du FCP.

Avertissement : les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : SOCIETE GENERALE PARIS

Des informations complémentaires (valeur de la part, prospectus complet, rapports annuels) peuvent être obtenues gratuitement :

- sur simple demande écrite auprès de la Société de Gestion OFI ASSET MANAGEMENT, société de gestion agréée par Commission des Opérations de bourse le 15/07/1992 sous le n° GP 92-12 à l'adresse suivante : OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 PARIS
- à l'adresse mail suivante : contact@ofi-am.fr. Vous pouvez également contacter notre Direction Commerciale au 01 40 68 17 10.

Ces informations sont disponibles dans les langues suivantes : Français

Le régime fiscal des revenus et des plus-values du Fonds est fonction de la situation particulière de l'investisseur et de son pays de résidence fiscale. Il est préférable de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

La responsabilité de la Société de Gestion OFI ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

D'autres informations sur la Société de Gestion et ses OPC sont disponibles à l'adresse suivante : www.ofi-am.fr. Afin de permettre aux porteurs de parts qui le souhaitent de répondre à des besoins spécifiques et, à titre d'exemple, de se conformer à la réglementation qui leur est applicable, la société de gestion transmettra dans un délai raisonnable, à tout porteur qui en fera la demande, les informations nécessaires, dans le respect des règles de bonne conduite prévues par la réglementation.

Ce Fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. La société OFI ASSET MANAGEMENT est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au : 13/06/2018